Edward - Byallad - Preservald RÉFUELAÇIE FRANÇAISE MINISTERE DE L'INTERSIEUR. DE L'OUTES-MAIR ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT

DEMANDEUR MINEUR (durée de validité : 5 ans)

Prise de Rendez-Vous sur le site <u>www.suisse-normande.com</u> Pour tous renseignements complémentaires : 02.31.79.61.61

- > 1 photo d'identité : récente (de moins de 6 mois) et conforme aux normes, non découpée (photomaton : 5€ en pièces ou billet ou carte bancaire)
- ➤ Timbres fiscaux : moins de 15 ans : 17€ de 15 à 17 ans révolus : 42€
 Où les acheter ? Buraliste, ou sur le site timbres.impots.gouv.fr
- Pièce d'identité sécurisée de l'enfant, valide ou périmée depuis moins de 5 ans (C.N.I. plastifiée, passeport)
 Si titre sécurisé périmé depuis plus de 5 ans : fournir un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si la Commune de naissance est dématérialisée à vérifier sur le site ants.gouv.fr
- Pièce d'identité du représentant légal (si l'un des deux parents est étranger : pièce d'identité des deux parents)
- ➤ 1 justificatif de domicile d'un an : factures (EDF, eau, gaz, téléphone fixe ou mobile), attestation d'assurance maison, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition ou de non-imposition, titre de propriété.
- Ne sont pas admis: cartes grises, assurances véhicules, attestations de mairies, cartes électorales, relevés de comptes, bulletins de salaire, taxes foncières...
- En cas de renouvellement : l'ancien passeport En cas de perte : déclaration de perte.
- **En cas de divorce, séparation :** jugement mentionnant l'autorité parentale.
- Pour la garde alternée : jugement mentionnant la garde alternée, ou attestation conjointe, justificatif de domicile et pièce d'identité des deux parents.
- > Justificatif de l'acquisition de la nationalité Française.
- Le formulaire de demande CERFA : à remplir sur place ou à pré remplir sur le site ants.gouv.fr (site gratuit)

ATTENTION: votre passeport doit <u>OBLIGATOIREMENT</u> être retiré dans un <u>délai de 3 mois</u>. Passé ce délai il est systématiquement détruit.

RAPPEL: présence <u>OBLIGATOIRE</u> de l'enfant au dépôt de la demande. Présence <u>OBLIGATOIRE</u> de l'enfant à partir <u>de 12 ans pour la remise.</u>

Rendez-vous: Lundi: 08h30 - 11h30 et 14h00 - 16h30 Jeudi: 08h30 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mardi: 08h30 - 11h30 et 14h00 - 16h30 Vendredi: 08h30 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mercredi: 08h30 - 11h30 et 15h00 - 18h00 Samedi: 09h00 - 12h00